

République Démocratique du Congo

# **D**IIALOGUE **P**OLITIQUE **N**ATIONAL **I**NCLUSIF EN **RDC**

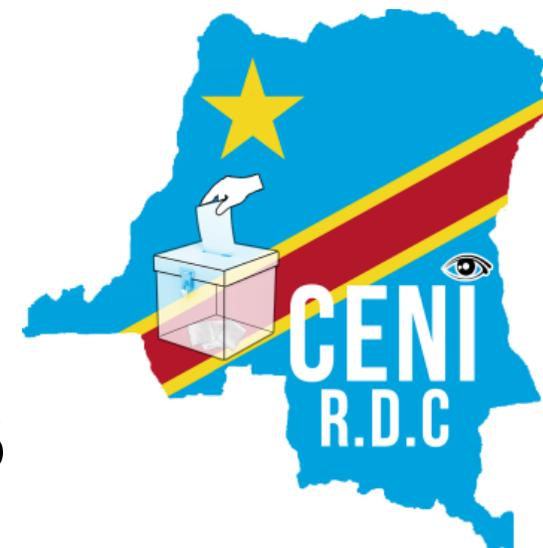
## **Contribution de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)**

Par

**Corneille Nangaa Yobeluo**

**Président de la CENI**

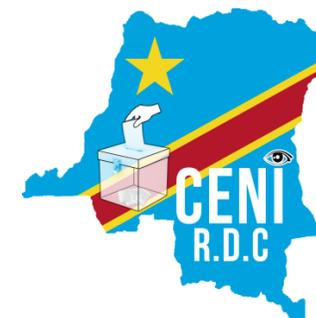
**Kinshasa, mardi 06 septembre 2016**



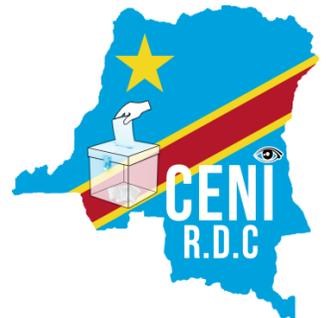
Dialogue engagé pour traiter principalement de la problématique spécifique de l'organisation d'élections apaisées, crédibles et transparentes.

Principaux points :

1. Evaluation du processus électoral (problématique du système électoral) ;
2. Fichier électoral ;
3. Séquence des élections ;
4. Calendrier électoral ;
5. Mesures d'équité et de transparence ;
6. Sécurisation du processus électoral ;
7. Budget et financement des élections.



# Aperçu historique des élections en RDC



## **Avant l'indépendance**

- **Décembre 1957 - Premières élections municipales : Conseillers municipaux et bourgmestres.**
- **Décembre 1959 - Deuxième élections municipales.**

# Première République

- **Mai 1960 - Premières élections législatives nationales.**
- ***30 juin 1960 : Indépendance***
- **1963 - Référendum populaire** : Permettre aux originaires des territoires entre les lignes de démarcation des provinces nouvellement créées de choisir leur appartenance à l'une ou l'autre.
- **1964 - Référendum constitutionnel** : Adoption de la Constitution de Luluabourg.
- **Janvier 1965 - Elections communales à Léopoldville.**
- **Mars 1965 - Elections législatives nationales et provinciales**

## Deuxième République

- **Juin 1967 - Référendum Constitutionnel** : instauration de présidentielisme et monocaméralisme (la participation était obligatoire et sans isolements. Les votants devaient choisir entre un bulletin vert signifiant la paix et la prospérité et un bulletin rouge signifiant le sang et la guerre. Vote positif de 97,8%.)
- **Novembre 1970 - Elections législatives et présidentielle** : Candidature unique du Président du MPR.
- **Novembre 1975 - Elections législatives** par acclamation.

## Deuxième République

- **Octobre 1977** - Elections présidentielle, législatives nationales, urbaines et des membres du Bureau Politique.
- **Septembre 1982** - Elections législatives nationales, régionales, territoriales, urbaines et locales
- **Juillet 1984** - Election présidentielle : Président du MPR et Président de la République. Bureaux spéciaux pour les électeurs en déplacement.
- **Septembre 1987** - Elections législatives nationales, régionales, territoriales et locales.

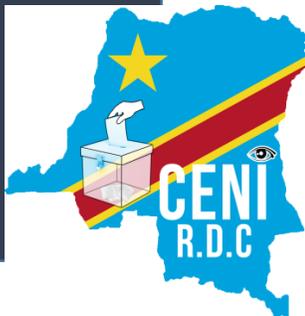
## Troisième République

- **Décembre 2005 - Référendum constitutionnel à la suite de l'Accord global et inclusif.**
- **Juillet 2006 - Elections présidentielle 1<sup>er</sup> tour et législatives nationales.**
- **Octobre 2006 - Elections présidentielle 2<sup>ème</sup> tour et législatives provinciales.**
- **Janvier - Février 2007 - Elections en scrutin indirects des gouverneurs, vice-gouverneurs et des sénateurs et Cooptation des chefs coutumiers (Assemblées provinciales).**

# Constats de l'indépendance à 1987

## 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> République

- les élections ont été instituées comme mode d'accès au pouvoir public.
- Elles ont été organisées d'une manière relativement régulière et cyclique grâce à l'existence d'un fichier d'état civil après un recensement de la population;
- Elles étaient organisées par le Ministère de l'Intérieur

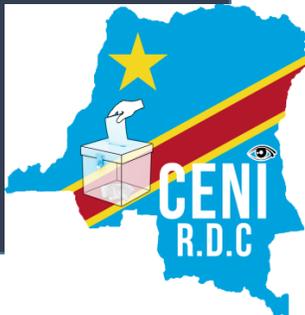


# Constats depuis 2006

## 3e République

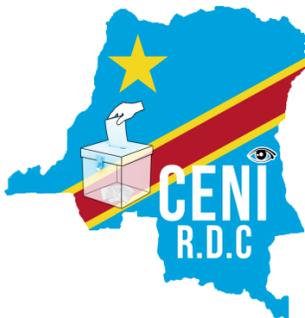
**Le cadre juridique prévoit 11 scrutins :**

- **1er cycle (2006-2011) : 5 sur les 11 ont été organisés**
- **2e cycle (2011-2016): 2 sur les 11 ont été organisés**
- **Cycle actuel (2016 -2021) : ???**



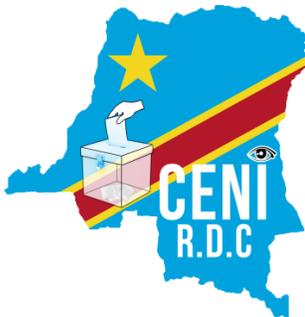
**Question :**

**Que doit on faire pour que les 11 scrutins prévus soient organisés dans un cycle de 5 ans ?**



# **Systeme Electoral la RDC :**

# **EVALUATION**



## **5 au suffrage universel direct**

**Le congolais, peut élire directement ses représentants**

- Elections du président**
- Elections des députés nationaux**
- Elections des députés provinciaux**
- Elections des conseillers de secteur et de chefferie**
- Elections des conseillers municipaux**

## **6 au suffrage indirect**

**Les élus sont eux-mêmes des électeurs**

- Elections des sénateurs**
- Elections des conseillers urbains**
- Elections du Gouverneur et vice gouverneur**
- Elections du Maire et maire adjoint**
- Elections du Bourgmestre et bourgmestre adjoint**
- Elections du Chef de secteur et chef de secteur adjoint**

# Quatre modes de scrutin en vigueur en RDC

- ❑ Scrutin direct majoritaire simple à un tour pour les circonscriptions à un siège (*cas de l'élection présidentielle et les élections législatives, provinciales, municipales et locales directes dans les circonscriptions à un siège*)
- ❑ Scrutin direct proportionnel de listes ouvertes, à une seule voix préférentielle, avec l'application de la règle du plus fort reste pour les circonscriptions à plus d'un siège (*cas des élections législatives, provinciales, municipales et locales directes dans les circonscriptions à plus d'un siège*)
- ❑ Scrutin indirect majoritaire absolu des listes à deux tours (*cas des élections du Gouverneur, Maire, Bourgmestre et chef de secteur*)
- ❑ Scrutin indirect proportionnel de listes ouvertes, à une seule voix préférentielle, avec l'application de la règle du plus fort reste (*cas des élections des Sénateurs et des conseillers urbains*)

# Répartition des sièges - députés nationaux et provinciaux

## Étape 1 : Sièges par province

- 1. Quotient électoral national** = Nombre des enrôlés de la RDC divisé par 500 ;
- 2. Nombre de sièges par province** = nombre des enrôlés de la province divisé par le quotient électoral national ;
- 3. Les sièges restés vacants à l'issue de cette répartition, sont attribués aux provinces ayant les plus grands restes (décimaux), jusqu'à l'obtention de 500 sièges.**

# Répartition des sièges - députés nationaux et provinciaux

## Étape 2 : Sièges par territoire et ville (Circonscription)

1. Nombre de sièges dans chaque circonscription = nombre des enrôlés de la circonscription divisé par le quotient électoral provincial ;
2. un siège est attribué à toutes les circonscriptions électorales qui auraient un nombre d'électeurs inférieur au quotient électoral provincial ;
3. Les sièges restés vacants à l'issue de cette répartition, sont attribués aux circonscriptions ayant les plus grands restes (décimaux), jusqu'à l'obtention du nombre total des sièges de la province.

Les sièges sont attribués aux provinces proportionnellement au nombre des enrôlés, avec l'application de la règle du plus fort reste

Exemple de 2011  
 Quotient =  
 32 024 640 Enrôlés/  
 500 sièges = 64 049

la 1<sup>o</sup> répartition :  
 494 sièges sont  
 attribués. Il reste 6 à  
 attribuer

la 2<sup>o</sup> répartition :  
 elle est faite selon  
 les plus grands  
 décimaux (restes)

Province	Enrôlés	Enrôlés /quotient	Sièges étape 1	Décimale	Sièges étape 2	Sièges total
Bandundu	35 53 322	55,48	55	48		55
Bas Congo	1 502 939	23,47	23	47		23
Equateur	3 960 643	61,84	61	84	1	62
Kasaï Occ.	2 661 245	41,55	41	55	1	42
Kasaï Or.	2 643 905	41,28	41	28		41
Katanga	4 627 302	72,25	72	25		72
Kinshasa	3 287 745	51,33	51	33		51
Maniema	874 809	13,66	13	66	1	14
Nord Kivu	3 003 246	46,89	46	89	1	47
P. Orientale	3 886 524	60,68	60	68	1	61
Sud Kivu	2 022 960	31,58	31	58	1	32
Total	32 024 640		494		6	500

# RÉPARTITION DES SIÈGES PAR TERRITOIRE ET VILLE DES DÉP. NAT. – ÉTAPE 2

Les sièges sont attribués aux circonscriptions proportionnellement au nombre des enrôlés, avec l'application de la règle du plus fort reste

Sud-Kivu 2011  
Quotient  
= 2 022 960 Enrôlés  
du Sud-Kivu /32  
sièges = 63 218

la 1<sup>o</sup> répartition :  
27 sièges sont  
attribués.  
Il reste 5 à attribuer

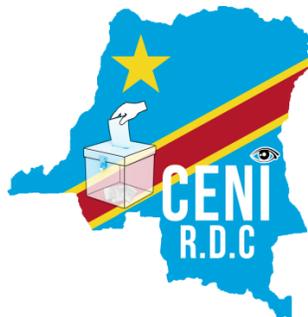
la 2<sup>o</sup> répartition :  
elle est faite selon  
les plus grands  
décimaux (restes)

Terr/Ville	Enrôlés	Enrôlés /quotient	Sièges/étape 1	Décimale	Sièges/étape 2	Sièges total
Bukavu ville	290 069	4,59	4	59	1	5
Fizi	191 550	3,03	3	3		3
Idjwi	95 074	1,50	1	50		1
Kabare	246 939	3,91	3	91	1	4
Kalehe	248 230	3,93	3	93	1	4
Mwenga	240 826	3,81	3	81	1	4
Shabunda	146 685	2,32	2	32		2
Uvira	297 624	4,71	4	71	1	5
Walungu	265 963	4,21	4	21		4
Total	2 022 960		27		5	32

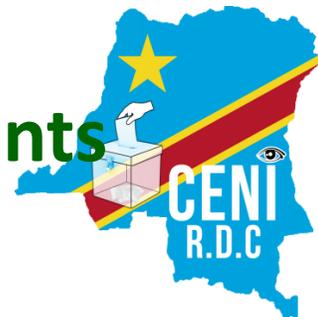
**Lorsque le Parlement a adopté la loi électorale le 06 mars 2006, il était difficile d'en prévoir les conséquences. Les élections de 2006 et 2011 ont révélé des effets inattendus.**

**Ainsi,**

**l'expérience électorale a montré que le système électoral appliqué en RDC a entraîné une série d'effets pervers et paradoxaux :**



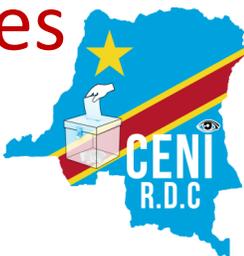
- 1. L'émiettement de la classe politique**
- 2. L'augmentation spectaculaire du nombre des partis politiques (517 enregistrés au Ministère de l'intérieur)**
- 3. La dégradation de l'indice de représentativité**
- 4. La sous-représentation des grands partis et surreprésentation des petits partis au niveau national**
- 5. La représentation disproportionnelle**
- 6. 92% des listes gagnantes n'ont pas atteint le quotient électoral**
- 7. Le vote de moins en moins politique**
- 8. La disproportionnalité : grandes différences entre gagnants**
- 9. Candidatures fantaisistes**



# 1. Émiettement de la classe Politique

Le mode de scrutin a donné une image faussée du pluralisme politique.

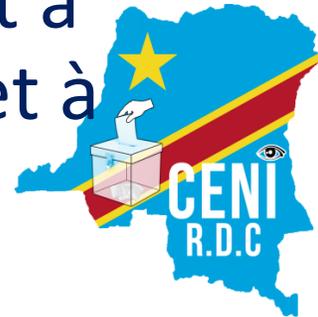
- ❑ **Ass. Nat. 2006** : 132 formations politiques sont représentées, soit 69 partis et regroupements politiques ainsi que 63 indépendants. 215 partis et regroupements politiques et 769 indépendants avaient participé aux élections ;
- ❑ **Ass. Prov. 2006** : 121 formations politiques sont représentées, soit 81 partis et regroupements politiques ainsi que 40 indépendants. 195 partis et regroupements politiques et 678 indépendants avaient participé aux élections ;



# 1. Émiettement de la classe Politique

□ **Ass. Nat. 2011** : 121 formations politiques sont représentées, soit 108 partis et regroupements politiques ainsi que 13 indépendants. Le plus fort d'entre eux n'a obtenu que 7,1 % des voix au niveau national. 355 partis et regroupements politiques et 538 indépendants avaient participé aux élections.

L'émiettement politique a contribué à une sorte de paralysie des institutions suite à l'émergence des factions. Il a conduit à une forte fragmentation politique à l'Assemblée Nationale et à une fracture de la classe politique.



## 2. Augmentation spectaculaire du nombre de Partis politiques

Le nombre de partis et regroupements politiques a progressé de 232 en 2006 à 431 en 2011 et à 517 en 2016.

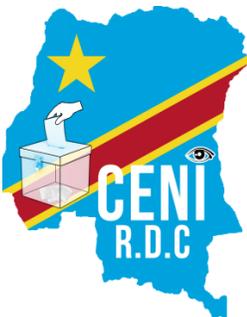
Vu la facilité d'accéder aux Assemblées Nationale et provinciale, beaucoup de candidats ont fait le choix de créer leur parti politique.

Augmentation spectaculaire des partis marginaux et fantaisistes. Le nombre de partis ayant participé aux élections législatives nationales a augmenté de 212 en 2006 à 355 en 2011. Le nombre des partis n'ayant gagné aucun siège est passé de 143 en 2006 à 247 en 2011.



## 2. Augmentation spectaculaire du nombre de Partis politiques

	Nationales 2006	Provinciales 2006	Nationales 2011
Partis participants	212	194	355
Pourcentage (%)	100,0	100,0	100,0
Partis n'ayant obtenu aucun siège	143	113	247
Pourcentage (%)	67,5	58,2	69,6
Partis ayant gagné un seul siège	31	38	55
Pourcentage (%)	14,6	19,6	15,5



# 3. Dégradation de l'indice de représentation

## Assemblée nationale 2006

	Voix représentées	%	Voix exclues de la représentation	%	Total	%
Uninominales	795 430	35,5	1 443 562	64,5	2 238 992	100,0
Plurinominales	9 075 719	62,0	5 558 025	38,0	14 633 744	100,0
Total	9 871 149	58,5	7 001 587	41,5	16 872 736	100,0

**319 députés (soit 72,7% des sièges au scrutin proportionnel) ont été élus selon la règle du plus fort reste, dont 282 étaient sur des listes n'ayant pas atteint le quotient électoral. 70 listes seulement, soit 2,3% ont atteint le quotient électoral.**

### 3. Dégradation de l'indice de représentation

#### Assemblée provinciale 2006

	Voix représentées	%	Voix exclues de la représentation	%	Total	%
Uninominales	297 062	29,5	709 501	70,5	1 006 563	100,0
Plurinominales	8 396 895	55,9	6 627 660	44,1	15 024 555	100,0
Total	8 693 957	54,2	7 337 161	45,8	16 031 118	100,0

**483 députés (soit 80,9% des sièges au scrutin proportionnel) ont été élus selon la règle du plus fort reste, dont 473 étaient sur des listes n'ayant pas atteint le quotient électoral. 71 listes seulement, soit 1,5% ont atteint le quotient électoral.**



### 3. Dégradation de l'indice de représentation

#### Assemblée provinciale 2011

	Voix représentées	%	Voix exclues de la représentation	%	Total	%
Uninominales	639 991	33,3	1 284 198	66,7	1 924 189	100,0
Plurinominales	7 802 002	48,3	8 351 618	51,7	16 153 620	100,0
Total	8 441 993	46,7	9 635 816	53,3	18 077 809	100,0

Sur les 449 élus au scrutin proportionnel, 393 députés (soit 87,5% des sièges), ont été proclamés élus selon la règle du plus fort reste.

Sur 425 listes ayant gagné des sièges, 393 n'ont pas atteint le quotient électoral (soit 92,5% des listes).

Sur 442 élus au scrutin proportionnel, 56 appartenaient à des listes ayant atteint le quotient électoral (soit 12,7% du total des listes). 7,9% des listes ont gagné plus d'un siège.



### 3. Dégradation de l'indice de représentation

**Ce faible taux de représentation des électeurs est dû à l'absence d'un seuil d'éligibilité et au grand nombre de candidatures et de listes entraînant l'éparpillement des voix entre les listes.**

# 4. Sous-représentation des grands partis et surreprésentation des petits partis au niveau national

**Assemblée Nationale 2011 : les 6 partis arrivés en tête selon le nombre de voix, affichent un faible niveau de représentation**

Sigle	Position selon le nombre de voix	Total de voix au niveau national	Nombre moyen de voix/élu	Position selon la représentativité
UDPS	1	1 288 493	31 427	104
PPRD	2	1 222 608	19 103	81
PALU	3	832 187	48 952	110
MLC	4	477 160	23 858	160
PPPD	5	422 062	14 554	52
MSR	6	408 798	15 141	56

# 4. Sous-représentation des grands partis et surreprésentation des petits partis au niveau national

**Assemblée Nationale 2011 :  
Les 6 partis arrivés en premières positions en représentation sont en bas de liste en nombre de voix**

<b>Sigle (1 élu par sigle)</b>	<b>Position selon le nombre de voix</b>	<b>total de voix au niveau national</b>	<b>Position selon la représentativité</b>
<b>ANALCO</b>	<b>112</b>	<b>1 570</b>	<b>1</b>
<b>UN</b>	<b>111</b>	<b>5 588</b>	<b>2</b>
<b>ACDC</b>	<b>110</b>	<b>5 620</b>	<b>3</b>
<b>Madrandele ( indép )</b>	<b>109</b>	<b>5 690</b>	<b>4</b>
<b>CODELI</b>	<b>108</b>	<b>6 411</b>	<b>5</b>
<b>RCDN</b>	<b>107</b>	<b>6 476</b>	<b>6</b>

# 5. Représentation disproportionnelle

Sigle	Voix/liste	Elus	Voix/siège	Commentaires
PALU	790 088	17	46 476	Le PPPD qui a obtenu au niveau national 9 120 voix de moins que le PALU a obtenu 13 sièges de plus.
PPPD	780 968	30	26 032	
UNC	556 726	16	34 795	Le MLC qui a obtenu au niveau national 28 198 voix de moins que l'UNC a obtenu 5 sièges de plus.
MLC	528 528	21	25 168	
ECT	487 890	8	60 986	L'ARC qui a obtenu au niveau national 57 437 voix de moins que l'ECT a obtenu 7 sièges de plus.
ARC	430 453	15	28 697	
UDCO	267 274	6	44 546	L'UCP qui a obtenu au niveau national 17 685 voix de moins que l'UDCO a obtenu 2 sièges de plus.
UCP	249 589	8	31 199	
CCU	236 366	5	47 273	L'UNAFEC qui a obtenu au niveau national 3 908 voix de moins que le CCU a obtenu 3 sièges de plus.
UNAFEC	232 458	8	29 057	
UNADEF	228 197	5	45 639	Le MIP qui a obtenu au niveau national 12 079 voix de moins que l'UNADEF a obtenu 3 sièges de plus.
MIP	216 118	8	27 015	
MCR	162 607	4	40 652	L'ACO qui a obtenu au niveau national 2 139 voix de moins que le MCR a obtenu 4 sièges de plus.
ACO	160 468	8	20 059	
SCODE	160 096	1	160 096	Le NAD qui a obtenu au niveau national 7 812 voix de moins que le SCODE a obtenu 4 sièges de plus.
NAD	152 284	5	30 457	

## 6. 92,1% des listes gagnantes en deçà du quotient électoral

### ❑ Aux législatives nationales de 2006

Sur l'ensemble des 3 098 listes, 374 (12,1%) ont gagné des sièges dont 70 seulement (18,7%) ont atteint ou dépassé le quotient électoral . 3 028 listes soit 97,7% n'ont pas atteint ce quotient.

### ❑ Aux législatives provinciales de 2006

Sur l'ensemble des 4 004 listes, 514 (12,8%) ont gagné des sièges dont 71 seulement, soit 13,8%, ont atteint ou dépassé le quotient électoral. 3 933 listes, soit 98,2%, n'ont pas atteint le quotient.

## 6. 92,1% des listes gagnantes en deçà du quotient électoral

### ❑ Aux législatives nationales de 2011

Sur l'ensemble des 5 231 listes, 418 (8%) ont récolté des sièges dont 33 seulement (7,9%) ont atteint ou dépassé le quotient électoral. 5 198 listes soit 99,4% n'ont pas atteint le quotient.

## 7. Vote de moins en moins politique

**La proportionnelle devait développer la vie partisane et la politisation de la société. Elle devait encourager les électeurs :**

- à s'affilier à un parti pour échapper à la logique de l'appartenance clanique ;
- à se ranger derrière leur parti pour des raisons de proximité idéologique plutôt que d'intérêt personnel à court terme.
- à voter suivant la même logique socio-politique et non pour des raisons profondément différentes d'une région à l'autre.

# 7. Vote de moins en moins politique

**Au contraire, l'expérience en RDC a montré que le mode de scrutin a favorisé :**

- La transhumance politique : les candidats ne s'inquiètent pas en changeant de partis politiques et les électeurs ne tiennent pas compte du parti de leur candidat ;
- De larges fluctuations du nombre de voix : les résultats des deux législatives nationales et provinciales de 2006 montrent des différences énormes entre le nombre de voix obtenues par les listes du même parti dans chacune de ces élections (fluctuations observées pour tous les partis politiques et dans toutes les circonscriptions) ;
- La Volatilité électorale : comportements électoraux volatils voire contradictoires ou politiquement incohérents ;
- Concentration des votes sur un seul candidat par liste : 68,4% des têtes de listes ont dépassé 50% des voix obtenues par la liste.

# 8. TRANSHUMANCE POLITIQUE

**80,4% de transhumants**

Les transhumants sont les candidats qui ont postulé, à plus d'un scrutin législatif, sous deux ou plusieurs sigles depuis 2006.

Les transhumants identifiés sont au nombre de 20 368, soit 80,4% des candidats ayant postulé plus d'une fois (25 328).

Fréquence de changement de sigle	Candidats	Total	%
Aucune fois	4 960		19,6
Total (aucune fois)		4 960	19,6
Une fois	18 021		71,2
Deux fois	2 242		8,9
Trois fois	101		0,4
Quatre fois	4		0,0
Total (au moins une fois)		20 368	80,4
Total général		25 328	100,0

# 9. Plates-formes politiques sans soubassement idéologique

**Les principales alliances créées depuis 2006 sont contre nature : elles réunissent des univers politiques diamétralement opposés. A titre d'exemple :**

- L'UDPS et le PPRD sont membres de l'Internationale socialiste (regroupant la majorité des partis socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes du monde). Ces deux partis sont paradoxalement les leaders l'un de l'opposition et l'autre de la Majorité présidentielle en RDC.**
- L'ARC et l'ANADER sont membres de l'internationale libérale. Ces deux partis qui adhèrent aux mêmes principes au niveau idéologique, ne sont pas dans la même plate-forme politique en RDC.**

# 10. Grandes fluctuations du nombre de voix

- ❑ La comparaison des résultats des élections législatives nationales et provinciales de 2006, fait ressortir des différences énormes entre le nombre de voix obtenues par les listes du même parti dans chacune de ces élections. Tous les partis ont accusé une perte ou un gain de voix dépassant 50% dans plusieurs circonscriptions et pouvant même atteindre 1000%.
- ❑ Ces fluctuations qui s'observent pour tous les partis politiques et dans toutes les circonscriptions, s'expliquent par une tendance au vote personnalisé plutôt que partisan. Le transfert des voix ne sont pas automatiques

# 10. Grandes fluctuations du nombre de voix

Sigle	Province	Territoire_ville	Lég. Nat. 2006	Lég. Prov. 2006	Diff: Lég-Prov
PPRD	Sud Kivu	Bukavu ville	116 679	29 664	87 015
PPRD	Nord Kivu	Rutshuru	115 040	39 550	75 490
PPRD	P. Orientale	Aru	141 297	68 280	73 017
PPRD	P. Orientale	Mahagi	123 156	59 546	63 610
PPRD	Bandundu	Idiofa	15 382	56 225	-40 843
Palu	Bandundu	Bulungu	146 460	19 162	127 298
Palu	Bandundu	Idiofa	155 626	31 828	123 798
Palu	Bandundu	Masi-Manimba	124 679	10 949	113 730
Palu	Bandundu	Bagata	63 124	2 364	60 760
MLC	Equateur	Gemena	154 297	99 962	54 335
MLC	Equateur	Lisala	20 723	64 701	-43 978
MLC	Equateur	Bongandanga	6 400	50 708	-44 308
MSR	P. Orientale	Isangi	31 388	9 160	22 228
MSR	Equateur	Gemena	17 789	44 925	-27 136
MSR	P. Orientale	Aru	2 274	32 448	-30 174
Renouveau	P. Orientale	Wamba	51 014	11 857	39 157
Renouveau	P. Orientale	Watsa	48 883	12 887	35 996
Renouveau	Nord Kivu	Lubero	52 279	79 326	-27 047
RCD	Nord Kivu	Masisi	66 534	101 709	-35 175
RCD	Nord Kivu	Rutshuru	55 394	124 623	-69 229

# 10. VOLATILITÉ ÉLECTORALE

**La comparaison des résultats des élections présidentielles et législatives, de 2006 et de 2011, fait ressortir des différences énormes entre le nombre de voix obtenues par le candidat présidentiel de la MP et le total des voix obtenues par les candidats des partis de la MP. Exemples :**

**Ces différences qui s'observent dans toutes les circonscriptions aux différents scrutins, s'expliquent par une tendance au vote linguistique, tribal et personnalisé plutôt que partisan.**

# 11. Disproportionnalité : grandes différences entre gagnants

**La proportionnelle sans seuil d'éligibilité permet à des partis recueillant de très petits scores de gagner un siège. Elle aboutit à des résultats disproportionnels avec des grands écarts entre les gagnants, dans la même circonscription. Exemples :**

# 11. Disproportionnalité : grandes différences entre gagnants

**Lég. Nat. 2006 - Kinshasa 1 - Suffrages Valables : 457 617 voix – 14 sièges - Quotient électoral : 32 687 voix.**

**Les résultats par sigle, voix et sièges :**

Sigle	Voix	Voix/quotient	Sièges	Voix par élu
MLC	79 965	2,45	3	26 655
PPRD	37 412	1,14	1	37 412
PALU	15 605	0,48	1	15 605
Camp de la Patrie	10 473	0,32	1	10 473
CRD	8 658	0,26	1	8 658
ABAKO	8 467	0,26	1	8 467
PCB	8 089	0,25	1	8 089
CDC	7 776	0,24	1	7 776
ANC/PF	7 676	0,23	1	7 676
ACDC	7 204	0,22	1	7 204
Indép (Chalupa)	6 992	0,21	1	6 992
MLP	6 644	0,20	1	6 644

Le MLC gagne 3 sièges avec 79 965 voix, tandis que 9 autres partis gagnent 9 sièges avec 71 979 voix. Le triple en sièges avec 90% des voix obtenues par le MLC.

Le PPRD gagne un siège avec 37 412 voix, tandis que 5 autres partis gagnent 5 sièges avec 36 292 voix. Quatre sièges de plus avec moins de voix, soit 97% des voix obtenues par le PPRD.

Dans cette même circonscription la liste du PPRD a gagné un siège avec 37 412 voix, tandis que celle du MLP a gagné son siège avec 6 644 voix, soit avec 17,8% des voix du PPRD.

# 11. Disproportionnalité : grandes différences entre gagnants

Lég. Nat. 2006 - Lubumbashi ville - Suffrages valables : 414 505 voix – 11 sièges

Quotient électoral : 37 682 voix.

## Les résultats par sigle, voix et sièges

Sigle	Voix	Voix/ quotient	Sièges	Voix par élu
PPRD	175 254	4,65	5	35 051
CODECO	33 417	0,89	1	33 417
Indép (Edo Kasongo)	13 193	0,35	1	13 193
PDSC	11 799	0,31	1	11 799
Indép (Banza Nsungu)	10 103	0,27	1	10 103
UNAFEC	9 251	0,25	1	9 251
MLC	8 284	0,22	1	8 284

Le PPRD gagne 5 sièges avec 175 254 voix, tandis que 6 autres partis gagnent 6 sièges avec 86 047 voix. Cinq sièges de plus avec 49,1% des voix obtenues par le PPRD. Aucun de ces partis n'a atteint le quotient électoral.

Dans cette même circonscription la liste de CODECO a gagné un siège avec 33 417 voix, tandis que celle du MLC a gagné son siège avec 8 284 voix, soit avec 24,8% des voix du PPRD.

# 12. CANDIDATURES FANTAISISTES

## 2006 aux législatives nationales

- ❑ 1 267 listes (40,9%) ont obtenu moins de 1 000 voix.
- ❑ 727 listes (23,5%) ont obtenu moins de 500 voix.
- ❑ 1 626 listes (52,5%) ont obtenu moins de 5% du quotient.
- 1 128 candidats (11,6%) ont obtenu moins de 100 voix.
- 3 252 candidats (33,5%) ont obtenu moins de 250 voix.

## En 2006 aux législatives provinciales

- ❑ 2 144 listes (46,9%) ont obtenu moins de 1 000 voix.
- ❑ 1 300 listes (28,4%) ont obtenu moins de 500 voix.
- ❑ 2 439 listes (53,3%) ont obtenu moins de 5% du quotient.
- 2 314 candidats (17,3%) ont obtenu moins de 100 voix.
- 5 009 candidats (37,2%) ont obtenu moins de 250 voix.

## En 2011 aux législatives nationales

- ❑ 2 784 listes (52,8%) ont obtenu moins de 1 000 voix.
  - ❑ 1 896 listes (35,9%) ont obtenu moins de 500 voix.
  - ❑ 3 481 listes (66%) ont obtenu moins de 5% du quotient.
    - 5 476 candidats (29%) ont obtenu moins de 100 voix.
- 10 445 candidats (55,4%) ont obtenu moins de 250 voix, dont 2 393 n'ont pas dépassé 50 voix.

# CONSÉQUENCES POLITIQUES

**Le scrutin proportionnel appliqué en RDC a eu des effets pervers rendant la « représentation proportionnelle » encore plus injuste que la majoritaire.**

**Ce scrutin a eu pour effets :**

- ❑ de disperser les voix des électeurs ;**
- ❑ d'encourager toute personne disposant de quelques sympathisants de tenter sa chance. Le nombre de partis ne cessera pas d'augmenter entraînant le volume des bulletins et le coût des élections (tshangu avec plus 2300 candidats) ;**

# CONSÉQUENCES POLITIQUES

- ❑ de donner aux petits partis la possibilité de marchandage pour avoir des avantages spécifiques, et un pouvoir sans rapport avec leur poids dans l'électorat ;
- ❑ chaque fois qu'une affaire importante est débattue, le gouvernement est mis en minorité. Les partis alliés n'arrivant pas à s'entendre, il faut souvent rechercher une nouvelle coalition. Certes, la haute administration assure la permanence du pouvoir, et les mêmes chefs de parti se retrouvent souvent aux commandes. Mais, avec une durée moyenne de vie de six mois pendant dix ans, la valse des gouvernements laissait les dossiers en suspens.

# Problème :

**Compte tenu de ce diagnostic, n'est il pas pertinent de réfléchir sur la réforme du mode de scrutin en RDC ?**

**En prenant compte ce qui suit :**

- **Aucun mode de scrutin n'est parfait.**
- **Aucun ne peut convenir à toutes les sociétés, ni de manière permanente;**
- **Chaque pays conçoit son modèle en fonction:**
  - de ses réalités,**
  - de sa culture,**
  - de ses besoins,**
  - de la répartition de la population sur son territoire, etc.**

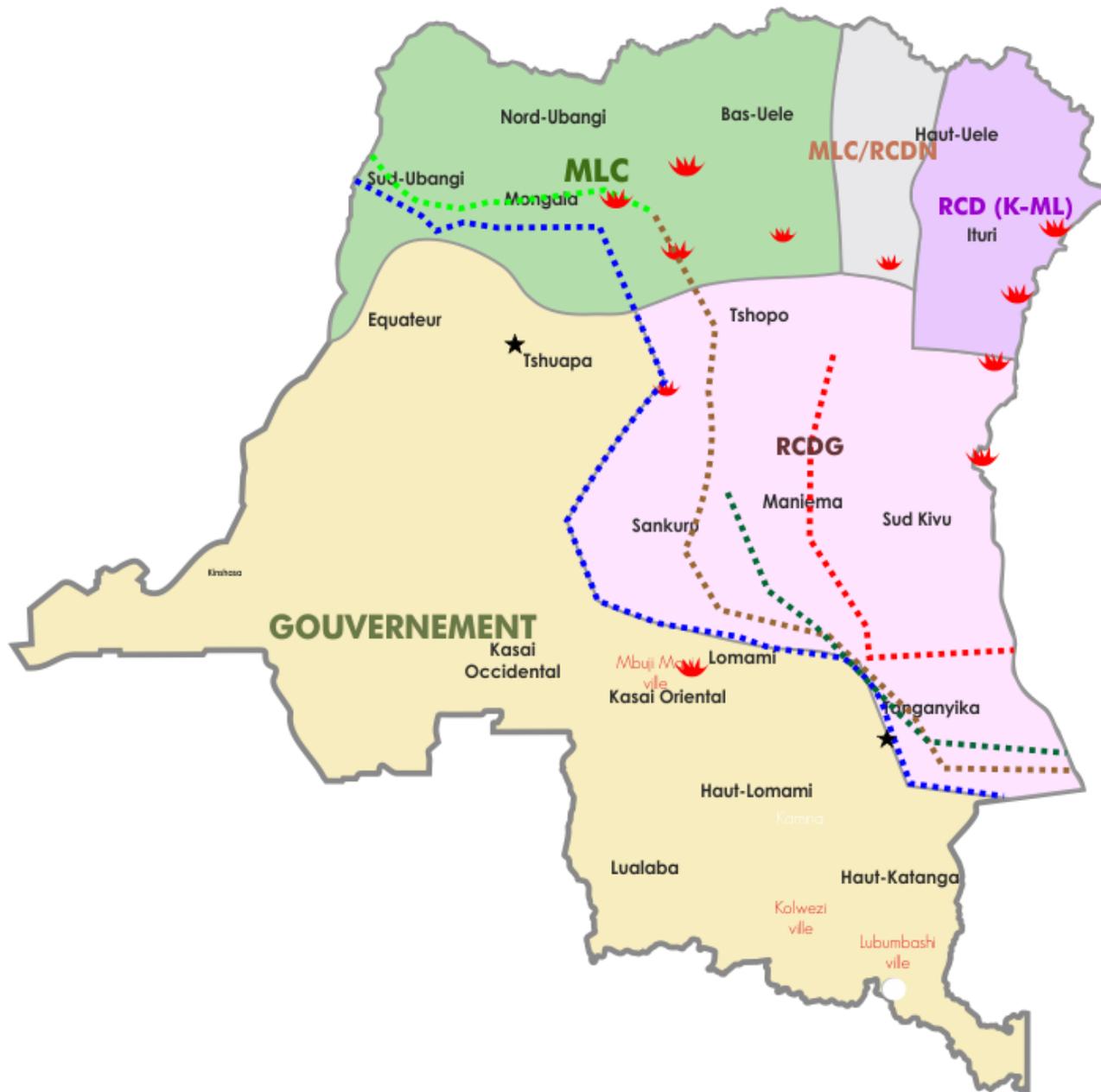
# PROBLÉMATIQUE : OBJECTIFS DE LA RÉFORME ÉLECTORALE RDC

**Une réflexion doit être menée sur la manière la plus adéquate de répondre à différents objectifs :**

- réduire l'émiettement politique et la dispersion des sièges entre un très grand nombre de partis, regroupements ou indépendants, pour renforcer les capacités des assemblées délibératives ;**
- prendre en considération le pluralisme politique et l'inclusivité en tenant compte de l'importance que la population accorde au lien de proximité avec le député, et la diversité économique, sociale, et ethnoculturelle dans la délimitation des circonscriptions ;**
- améliorer la représentativité des électeurs congolais et minimiser la disproportionnalité ;**
- développer la vie partisane, la politisation de la société en encourageant les électeurs à s'affilier aux partis politiques et à voter suivant une logique socio-politique ;**
- décourager les candidatures fantaisistes pour éviter l'éparpillement des voix ;**
- promouvoir la parité homme-femme, conformément aux dispositions constitutionnelles ;**
- réduire les coûts des scrutins.**

# Fichier électoral





## LEGENDE

- GOUVERNEMENT
- RCD GOMA
- MLC
- RCD (K-ML)
- RCD-N

## 1990 – 2003 : Période tumultueuse

- Première transition, réinstauration du multipartisme, Conférence nationale souveraine et autres....;
- Guerre au Rwanda et afflux des réfugiés à l'Est du pays;
- Guerre de libération et autres mouvement armés;
- Division du pays

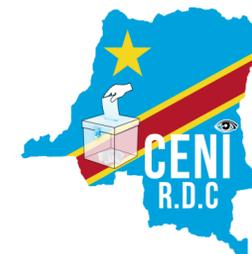
## **Objectif 4 de la transition :**

**Organisation d'élections libres et transparentes à tous les niveaux permettant la mise en place d'un régime constitutionnel démocratique**



# Contraintes à l'époque

1. Absence d'un fichier d'état civil – dernier recensement de 1984 dépassé ;
2. Absence d'un cadre juridique électoral;
3. Insécurité persistante dans certaines zones du pays (Ituri, Kivu, Nord Katanga);
4. Autorité électorale à organiser (loi organique de la CEI à voter);



# Contraintes à l'époque

1. Difficultés logistiques : infrastructures de transport délabrées;
2. Budget électoral à mobiliser;
3. Calendrier contraignant de la Transition (24 mois avec sursis de 6 mois renouvelable une fois);
4. **Méfiance absolue entre les acteurs politiques – Opérations par CEI et non par INS par ex.;**

**OPTION LEVEE : IDENTIFICATION ET ENROLEMENT  
DES ELECTEURS POUR LA  
CONSTITUTION D'UN FICHIER**



*« Devant les difficultés (...) **d'organiser un recensement général classique tel que l'exige la résolution n° DIC/CPR/03** et face à la durée relativement brève de la période de transition, la CEI a opté pour l'identification et enrôlement des électeurs ».* (Préambule Loi n°04/028 du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs )

## **INSTRUMENTS LEGAUX**



**1. Loi sur la nationalité congolaise le  
12/11/2004**

**2. Loi n°04/028 du 24 décembre 2004 portant  
identification et enrôlement des électeurs en  
République Démocratique du Congo**

- C'est une base de données contenant les informations personnelles sur les électeurs (identité, adresse, photo, empreintes digitales,...);
- C'est un document de contrôle lors de la réception des électeurs dans les bureaux de vote (BV) pour garantir les principes sacro-saints de l'égalité politique et de l'unicité de voix : « Un Électeur, une Voix. »



# Fichier électoral - CARACTÉRISTIQUES

- Un fichier électoral est **exhaustif** lorsqu'il inclut tous les électeurs admissibles;
- Il est **exact** lorsque les données sur les électeurs ont été inscrites correctement ;
- Il est **à jour** lorsque les données sur les électeurs sont exactes le jour de l'élection;
- Il est **inclusif** lorsque l'inscription n'est pas discriminatoire à l'égard de certains groupes et catégories identifiables.

# Fichier électoral 2005 - 2006

## **Objectifs et enjeux**

- Constitution du fichier électoral fiable;
- Détermination du corps électoral par circonscription ;
- Répartition de sièges par circonscription selon le type de scrutin ;
- Production des listes électorales.

## **Approche :**

- Inscription biométrique des électeurs par le traitement informatique des données en vue de la constitution d'un fichier électoral.

# Fichier électoral 2005 - 2006

Durée : **Février 2005 – juillet 2006**

Nombre d'électeurs enrôlés : **25 021 703**

Le Fichier 2006 est adapté pour certains scrutins:

- Direct : élections présidentielle, législative et provinciale;
- Indirect : Gouverneurs/vice-gouverneurs et sénateurs



# Fichier électoral 2005 - 2006

## Problème :

les élections urbaines, municipales et locales ne peuvent pas être organisées sur base de ce fichier à cause de l'instabilité des entités territoriales décentralisées.

# Fichier électoral 2005 - 2006

## Solution

Adoption de la loi N° 08/016 du 7 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'État et les Provinces.

# Fichier électoral 2005 - 2006

Après l'adoption de la loi, la CEI lance l'opération de relocalisation des électeurs afin d'adapter le fichier constitué à la nouvelle loi de 2008 sur les entités (**Opération de relocalisation des électeurs**) :

- Placer les électeurs dans leurs groupements ou quartiers de résidence à partir de leurs adresses collectées lors de l'enrôlement ;
- Affichage et consultation des listes (test pilote : à Luozi et à Kasangulu) ;
- Taux de réussite de l'opération 19,30%.

# Fichier électoral 2005 - 2006

## Conclusion

- En aucun cas le fichier de 2005 ne peut prendre en charge les élections locales;
- Face à cette évidence, la CEI décide d'effectuer la mise à jour (**révision partielle**) du fichier électoral en 2009 avec Kinshasa comme province pilote pour les élections de 2011.

# Objectifs de la révision partielle de Fichier 2005-2006

- Intégrer les nouveaux majeurs et les congolais ne s'étant faits enrôlés en 2005 -2006 ;
- Mettre à jour des adresses de congolais ayant changé leurs lieux de résidence et correction éventuelle de leur identité ;
- Intégrer les congolais ayant recouvré leur droits civiques et les démobilisés ;
- Extraire les décédés de la base et les congolais ayant perdu leur droit civique

## Résultats du test pilote à Kinshasa (2009)

- Deux formats de cartes en circulation
- Affluence de demande (**sous-estimation des effectifs**) qui a causé un débordement logistique

D'où l'abandon de la mise à jour et adoption de la refonte du fichier (révision totale)

# FICHER ÉLECTORAL 2010 - 2011

## **Révision totale**

Durée : **Mars 2010 – Août 2011**

Nombre d'électeurs enrôlés : **32 024 640**

## **Aboutissement**

Ce fichier a permis l'organisation des scrutins présidentiel et législatif de 2011.

# Faiblesses du Fichier de 2010-2011

Le fichier contient tout de même des faiblesses intrinsèques, il s'agit de :

- Présence des omis ;
- Présence de doublons ;
- Des groupements sans électeurs;
- Mauvais rattachement des électeurs dans le site de vote.

## Problèmes :

- Non organisation des élections provinciale et sénatoriale , gouverneurs/vice-gouverneurs
- Le fichier de 2011 n'est pas en mesure de prendre en charge les élections locales .

## Solutions

- Les mesures d'applications des lois ci-après ont été publiées en 2013 et 2015 : N°08/016 du 7 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'État et les Provinces et N°10/011 du 18 mai 2010 portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces.
- Fiabilisation du fichier électoral;
- Audit externe du fichier

# Résultats de l'audit

1. 450 000 de doublons persistants;
2. Présence 1 600 000 décédés à extraire;
3. 8 500 000 des nouveaux majeurs absents;
4. Circulation des fausses cartes d'électeur.

# Conclusions

OIF :

Le fichier électoral est stabilisé, mais ne peut faire l'économie d'une révision du corps électoral, au regard des normes et standards internationaux (Rapport audit OIF, page 20)

Classes politiques :

- Fichier infecté (Opposition)
- Fichier corrompu (Majorité)
- Fichier inapproprié ( Société civile)

Question :

Que faut il fait pour avoir un fichier électoral permanent ?

## Autres faits

1. Découpage territorial (de 11 à 26 provinces )
2. Arrêt de la cour constitutionnelle;
3. Evaluation des contraintes du calendrier global par la CENI. L'option a été levée de faire une révision totale du fichier électoral pendant 486 jours
4. Résolution 2277 (avril 2016) aux points 7,8,9 et 10
5. Rapports de la mission concertée ONU, OIF et celui de IFES – NDI – IRI.

# **Etat des lieux de l'enrôlement actuel et son chronogramme**

**Après la consolidation du fichier, la question est de savoir combien de temps  
Il faut pour arriver aux scrutins**